

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE –
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N° 2021-028

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Votants :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, PANISSET Maryline, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : Adhésion à l'association France Alzheimer Jura

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Après avoir pris connaissance des statuts et des objectifs de l'association France Alzheimer, il est proposé d'adhérer à cette association compte tenu de l'intérêt qu'elle représente pour le CIAS.

En effet elle permet de bénéficier de formations gratuites à destination des bénévoles de la halte répit d'Orgelet mais aussi d'avoir à disposition une psychologue pour ces mêmes bénévoles,

Le montant de l'adhésion s'élève à 496 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADHÉRER à France Alzheimer Jura, dont le siège est situé au centre hospitalier
Lons Le Saunier,

Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le
ID : 039-200090801-20211130-D_2021_028-DE

DE PAYER chaque année la cotisation statutaire fixée par France Alzheimer Jura,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,
Denis MOREL

